

Je me joins aux nombreuses personnes qui réclament une protection pour l'environnement historique du vieux Sillery. Nous possédons un des plus beaux sites de la région de Québec. Le fait que des congrégations religieuses et des maisons d'enseignement aient possédé ces lieux depuis des années a permis jusqu'à maintenant de le protéger. Maintenant que ces congrégations sont susceptibles de vendre ces sites, nous courrons un réel danger que des promoteurs, des développeurs assoiffés d'argent et de revenus rapides viennent détériorer ce site unique.

La protection a déjà été assurée par l'ancien gouvernement lorsqu'il s'agit du bord immédiat du fleuve. La promenade Samuel-de-Champlain nous assure que personne ne viendra désormais y implanter quoique ce soit. C'est le haut du promontoire qu'il faut maintenant protéger, du parc du Bois-de-Coulonge à la Côte Gignac en fait. Il y a là des domaines comme celui de Catarqui qui appartiennent au gouvernement. Sans doute sont-ils en sécurité. Il y a des cimetières, qui seront sans doute protégés. Mais tout le reste appartient principalement à des communautés religieuses et toutes sont susceptibles de vendre, car elles ne sont plus capables d'arriver au plan budgétaire. Peut-être d'ailleurs faudrait-il les accompagner et les aider lorsque vient le temps pour elles de faire des transactions commerciales.

L'expérience nous a montré depuis 50 ans que les promoteurs sont capables de n'importe quoi pour une poignée de sous. On n'a qu'à penser à l'immeuble le Châtelain, ou au Boisé des Augustines ou pis encore, au Jardin de Mérici. Les hauteurs de Sillery doivent être protégées si l'on ne veut pas voir du fleuve des grands calorifères qui viennent briser le panorama. C'est votre ministère lui-même qui a décrété ces dernières années qu'il y avait un patrimoine naturel à considérer. Si cette réalité existe, Sillery en est peut-être le meilleur exemple.

Votre ministère a prévu il y a plusieurs années garder une promenade de 50 mètres tout le long du cap. Toute construction devrait donc prévoir cette priorité donnée. Le domaine le Châtelain a déjà il y a longtemps amputé cette promenade d'une partie importante. Une telle promenade,

surtout si elle est reliée à un parc est une façon de redonner à la population une partie de son territoire ancestral. La mairesse Andrée Boucher avait compris cela il y a plusieurs années en redonnant à la population la plage Jacques-Cartier. On a fait la même chose avec la promenade Samuel-de-Champlain. On ne peut plus se permettre en 2013 de laisser aux seuls riches la possibilité de profiter d'un territoire aussi beau.

Les bâtiments existants devraient à mon sens continuer à exister et si de nouveaux édifices devaient être construits, ils devraient être relativement réduits, en hauteur tout au moins. Ce n'est pas l'endroit pour faire des tours d'habitation, ni envahir l'abord immédiat du cap.

Il faudra également réfléchir aux infrastructures (égout, aqueduc et voies d'accès) avant de densifier la population du Vieux Sillery. Il y a déjà une qualité de vie à Sillery, et il me semble qu'il vaut la peine de la protéger. Ce sont des acquis sur lesquels nous ne pourrions plus revenir plus tard. Le coin de la rue de l'église à Ste-Foy nous fait la démonstration de ce qui pourrait arriver de plus catastrophique. Si une ville décide de densifier certaines parties de son territoire, il me semble que cela ne doit pas être fait partout. Le Vieux Sillery n'est pas un centre ville.

Il me semble également que ce serait un beau moment pour créer un parc des Grand Domaines, en rappel de ces grands domaines forestiers qui ont existé il y a longtemps.

Je vous invite, monsieur le ministre, à ne pas troquer ce lien magnifique pour des avantages politiques ou financiers. Il serait intéressant que l'on sache un jour que c'est précisément vous qui avez protégé l'environnement historique de Sillery et avez assuré sa pérennité.

André Paré

Professeur émérite

Faculté des sciences de l'éducation

Université Laval

Québec.